

Conseil communal du 04.07.2025

Question orale de Madame Olivia de Callataÿ concernant le site ING

Permettez-moi de relayer les interrogations des riverains quant sur l'entretien et la sécurité du parc 'ING' depuis le départ des occupants du site et le rachat pour installer l'ambassade américaine.

En effet, si la plaine de jeux rue Père De Deken est visiblement entretenue, et toujours appréciée par les familles, il y a certaines inquiétudes quant à un changement de fréquentation du parc 'ING'. On y apercevrait des points de ventes, voire de consommation, de produits illicites. Certains riverains s'en inquiètent, et m'ont interpellée à ce sujet.

Considérant que l'implantation de l'ambassade n'aura pas lieu avant plusieurs années, avons-nous une idée de comment et par qui ce lieu sera géré durant ce laps de temps ?

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Je comprends votre question Madame de Callataÿ.

Je sais combien vous êtes proche, peut-être pas à titre personnel mais votre groupe, du Comité des riverains qui jouxte immédiatement ce parc

Vous savez sans doute que votre serviteur avait négocié avec l'ancien président de la Banque ING, un accès et un entretien du parc ING pour les riverains. J'avais fait part personnellement des craintes, au moment même et dans le futur, de la gestion du parc avec l'arrivée de l'Ambassade.

Cela n'a pas été l'opinion du comité des riverains qui a pris les contacts directs sans la commune, avec l'ancien Ambassadeur et qui a soutenu très fortement, pour des motifs économiques, l'arrivée de l'Ambassade sur le territoire.

Il en est résulté effectivement, semble-t-il, une augmentation de valeur des immeubles autour du parc. J'ai oui, par exemple, qu'un restaurant situé à proximité et qui a construit des appartements de luxe dans une rue limitrophe, a attendu pour lancer le projet d'avoir la certitude que l'Ambassade vienne.

Alors évidemment, on ne peut pas tout avoir, parce que moi j'ai lutté contre l'arrivée de cette Ambassade sans avoir les moyens de réussir cette lutte puisque juridiquement, ce n'est pas la commune qui délivrait ou non le permis. L'intérêt public commandait bien entendu que ce parc garde sa destination, que des logements y soient créés à la place de la Banque. Nous percevions à peu près 2 500 000 € de taxes de bureaux pour l'existence de la Banque. Nous percevions aussi des additionnels au précompte immobilier.

Conseil communal du 04.07.2025

L'arrivée de l'Ambassade va augmenter considérablement la main morte dont nous sommes victimes à Etterbeek et cumulativement parce que ça veut dire (i) que l'on perd les habitants qu'on aurait eu ça, ça veut dire de l'IPP, (ii) on perd également la taxe bureau et (iii) on perd aussi l'additionnel au PRI puisque le terrain qui était taxé comme foncier ne le sera plus.

Monsieur Picqué, lorsqu'il a contribué à la création de la Région bruxelloise qui déjà à l'époque manquait beaucoup d'argent, a fait voter au Parlement – je n'y étais pas - une ordonnance qui déroge totalement à ce qui se passe dans l'ensemble du pays. Dans l'ensemble du pays, les communes qui sont privées d'une recette fiscale parce que l'Europe est installée, parce que le SHAPE est installé, parce qu'il y a une vocation internationale, parce qu'il y a une Ambassade, reçoivent euro par euro le retour de ce dont elles ont été privées. Ce n'est pas le cas à Bruxelles.

A Bruxelles le montant est totalement payé à la Région qui redistribue cela selon ses propres critères qui n'ont rien à voir avec l'origine de la main morte.

Et donc, à cet égard, Etterbeek perd à l'époque plus de 3 000 000 d'euros depuis 35 ans. Multipliez 35 par 3, vous allez voir ce que cela fait. Et maintenant on ajoute à cela encore non seulement ce que l'on va perdre qui est pratiquement équivalent rien que sur Saint Michel, mais en plus, on a déjà reçu évidemment des courriers de l'Intérieur et des Affaires Etrangères nous indiquant que nous étions priés de renforcer la présence policière, les patrouilles, la surveillance. Tout ça bien entendu, sans que nous ne percevions la moindre compensation pour les heures supplémentaires, les weekend et pour l'augmentation de la surveillance policière.

On a vu aussi fleurir des panneaux installés sans concertation, indiquant qu'il était dorénavant interdit de promener son chien dans le parc et qu'il fallait suivre les instructions des stewards. Ça s'est fait sans concertation avec la commune.

Pour le reste, dans le passé, nous avons des accords de bonne collaboration avec la Banque pour que l'entretien, le nettoyage et la sécurité soient assurés.

Vous avez vécu aussi l'installation sans permis des clôtures de protection de l'Ambassade, et votre serviteur a agi pour que les choses se passent dans le respect de la loi, partant du principe que si un habitant doit avoir un permis pour faire des travaux dans sa maison, les États-Unis doivent respecter aussi la loi lorsqu'ils implantent un bâtiment. J'imagine que si la Belgique implante un bâtiment aux États-Unis, la Belgique devra respecter la loi locale.

Nous avons, dans cette salle, organisé une réunion avec le représentant mondial des litiges qui peuvent intervenir entre le monde diplomatique - États-Unis- et les tiers. Le climat était excellent

Conseil communal du 04.07.2025

parce que moi j'ai expliqué les choses comme il faut le faire, en indiquant qu'on est que ce qu'on est mais qu'on fait respecter les lois par tout le monde, qui que ce soit. Et finalement dans la mesure où il y avait des impératifs de sécurité propres à l'intérieur du bâtiment, à partir du moment où il y avait utilité de clôturer dans des limites précises l'accès au bâtiment, j'ai proposé que je puisse prendre comme Bourgmestre, dans le cadre de la police administrative, un Arrêté les obligeant à pratiquer certaines installations. Ils étaient hyper ravis et on a pu concilier les impératifs de sécurité avec le respect de la loi.

En ce qui concerne la propriété du terrain, elle a été passée aux États-Unis le 1er avril 2025. Nous avons participé et aidé à la régularisation du permis par les États-Unis parce que lorsqu'ils ont déposé finalement la demande de permis, c'est nous qui les avons avertis que la demande n'était pas conforme, qu'elle n'était pas complète et qu'il fallait la compléter. Et nous avons aidé, comme on le fait pour tout citoyen, à ce que ce permis soit complété plus rapidement, ce qui a rendu les choses possibles. Donc sur le plan de l'ambiance et du respect réciproque entre les autorités, les choses se sont finalement très bien passées.

Par contre, en ce qui concerne l'entretien dont vous faites état : la propreté, les interventions des services communaux ; des choses doivent être améliorées dans la mesure où moi j'avais demandé dans l'octroi du permis, dans les rencontres que nous avons eues - c'était évidemment avec un autre personnel diplomatique qui était changé entre-temps- puisque le Président a changé.

La crainte que moi, j'avais toujours, c'était que les interlocuteurs avec qui on négocie ne sont pas nécessairement ceux qui seront présents au moment où l'Ambassade sera construite, puisqu'il y a quand même un certain temps entre ceci et cela.

Et donc l'accord était effectivement que chacun fasse sa part du travail, que les services communaux aident à entretenir l'espace vert, mais que l'Ambassade le fasse aussi, qu'il y ait une collaboration du point-de-vue de la sécurité et que l'on se donne la main par rapport à ça.

On a repris les contacts. Il y a une volonté exprimée de l'Ambassade d'être des bons voisins. Je pense qu'il faudra multiplier les réunions pour que l'on puisse échanger de manière vertueuse à cet égard parce qu'évidemment que, à partir où le terrain appartient à une mission diplomatique, il y a un privilège de territorialité. Il y a une impossibilité pour la commune maintenant d'intervenir policièrement sur l'ensemble. Mais c'est une difficulté que nous allons essayer de résoudre pour que les riverains puissent encore bénéficier du parc, promener leurs chiens, sans pour autant que la sécurité de l'Ambassade ne soit ne soit menacée.

En mai 25, une bonne prise en charge de la propreté du site a été constatée. Par contre, pas d'entretien au niveau des arbres.

Conseil communal du 04.07.2025

En juin 25, des panneaux donc ont été installés : « Respectez les consignes », « Pas de chien sur les pelouses », « Décline toute responsabilité en cas d'accident ». Je dis encore une fois, ces panneaux ont été placés sans concertation avec nous. Réflexion des services communaux concernant l'installation potentielle d'un espace de liberté pour chien avec la conception d'un nouveau skatepark,

J'ai aussi eu des contacts avec le Comité des riverains qui avait réagi sur le fait qu'ils avaient appris que la demande de permis avait été déposée par l'Ambassade. La seule chose, c'est que nous n'avons pas pu prévenir du moment du dépôt le Comité de quartier puisque le dépôt a lieu à la Région et uniquement à la Région, et la Région ne nous avertit pas du moment où c'est déposé ni des contacts préalables qui ont lieu après le dépôt, ça c'est évidemment assez évident.

Ce n'est qu'en juin 25 que les États-Unis ont introduit le permis de démolition du bâtiment et c'est le 16 juillet 25 que le projet de convention est passé au collège.

Donc on va continuer à travailler, à discuter, à négocier dans un bon esprit. La situation est difficile et le moment est difficile parce que les interlocuteurs ont changé. Ils sont préoccupés évidemment par le projet « sécurité », par le projet « bâtiment », par le projet « création de l'ambassade » et il n'y a pas encore de permanent avec qui l'on puisse échanger, conclure une convention, prendre des accords respectifs que nous souhaitons maintenir.

À l'heure d'aujourd'hui, on ne sait pas vous dire beaucoup plus, mais qu'aujourd'hui l'usage du parc soit moins facile, et moins cohérent que par le passé, la réponse est oui.

Mais seule la commune n'arrivera pas à résoudre ce problème, puisque nous sommes tenus aussi maintenant à des règles d'extraterritorialité et de respect des privilèges de l'immunité diplomatique.

Mais moi je savais ça, mais tout le monde n'a apparemment pas compris que ce serait comme ça, en tout cas dans un premier temps. Vu la qualité des relations, j'espère que ce soit que dans un premier temps parce qu'ils sont dans une situation d'instabilité, les personnes changent et il n'y a pas encore de responsable sur place avec qui on puisse négocier et adapter les choses.

Je veux croire que dans le futur ça s'améliorera mais je sais pas vous répondre plus efficacement à ceci.

Madame de Callatjy :

Merci beaucoup pour cette réponse qui est déjà éclairante et qui permettra donc de relayer les remarques qui ont été faites.

Conseil communal du 04.07.2025

Monsieur le Bourgmestre :

Si, vous devenez notre ambassadrice dans le quartier, Madame de Callatay, nous vous en remercions.

Madame de Callatay :

C'est me faire trop d'honneurs. Je ne pense pas que cela sera le cas, mais je pourrai en tout cas répondre aux citoyens qui m'ont interpellé. Merci beaucoup.

Question d'actualité de madame Helena Ruiz Fabra concernant les heures d'ouverture des parcs communaux – pour une plus grande progressivité, équité d'accès et adaptation aux usages

Les espaces verts jouent un rôle fondamental dans le tissu urbain : ce sont des lieux de respiration, de détente, de rencontre et de bien-être pour l'ensemble des habitants. Leur importance est d'autant plus marquée pour les personnes ne disposant pas de jardin privé, pour les enfants et les jeunes. En tant qu'option de loisir accessible, gratuite et de proximité, les parcs offrent un véritable dépaysement au quotidien, particulièrement apprécié dans une commune dense comme Etterbeek. Cette fonction sociale devient centrale pendant les beaux jours, notamment pour les familles ou les personnes ne pouvant quitter la ville durant les vacances.

Les conditions météorologiques particulièrement favorables que nous connaissons actuellement nous amènent à relayer une demande exprimée par de nombreux•ses habitant•e•s : une révision des horaires d'ouverture des parcs pour certains mois de l'année.

Il est en effet bien connu que durant les mois de mai et septembre, les journées sont longues (le soleil se couche bien après 20 heures) et que les conditions climatiques sont souvent propices à une fréquentation tardive des espaces verts. Ces mois peuvent même parfois s'avérer plus agréables à vivre en extérieur que juillet ou août. Dans ce contexte, la fermeture anticipée de certains parcs, parfois dès 18h30, semble en décalage avec les rythmes de vie des habitant•e•s, notamment celles et ceux qui travaillent en journée et ne peuvent profiter des espaces verts qu'en fin d'après-midi ou en début de soirée.

Prenons par exemple le parc Hap, où d'importants investissements publics ont été réalisés, où la fréquentation est soutenue et où des potagers sont en place : ne conviendrait-il pas d'envisager une approche plus progressive des horaires (par exemple : fermeture à 20h en mai et septembre, et à 21h en juin, juillet et août) , tenant compte à la fois des spécificités locales et des besoins concrets des usagers ?

Concernant l'été, nous relevons que si une fermeture à 21h est parfois prévue en juillet, celle de 20h en août semble prématurée. Les soirées d'août bénéficient encore d'une bonne luminosité et de températures agréables, comparables à celles de juillet, permettant aux habitant•e•s de prolonger leur présence en extérieur. Ne serait-il pas pertinent de prévoir également une ouverture jusqu'à 21h en août ?

Par ailleurs, il semble exister un manque de cohérence entre les horaires d'ouverture des différents parcs communaux, qui varient sensiblement d'un site à l'autre, sans logique claire apparente.

Conseil communal du 04.07.2025

Nous sommes conscients qu'une plus grande flexibilité des horaires implique un engagement accru du personnel communal chargé de la surveillance et de la fermeture des parcs, ainsi qu'un coût additionnel pour la collectivité. Toutefois, il nous semble essentiel de considérer ces investissements non seulement à l'aune des aspects financiers et organisationnels, mais également au regard des bénéfices sociaux, sanitaires et environnementaux qu'ils peuvent générer : amélioration du bien-être, renforcement de la cohésion sociale, accès élargi aux espaces verts après les obligations quotidiennes, et valorisation durable des aménagements réalisés.

Dès lors, nous souhaiterions poser les questions suivantes :

- Le Collège pourrait-il envisager l'élargissement des horaires des parcs – du moins ceux les plus fréquentés – avec une ouverture jusqu'à 21h au mois d'août et jusqu'à 20h pour les mois de mai et septembre ?
- Le Collège pourrait-il également envisager une harmonisation des horaires entre les différents parcs communaux, en veillant à une cohérence globale et à un renforcement de la communication publique autour de ces horaires ?

Une telle évolution permettrait non seulement de répondre aux attentes concrètes des usagers, mais aussi de mieux valoriser nos parcs comme espaces de vie essentiels au cœur d'Etterbeek, contribuant au bien-être collectif et à la cohésion sociale.

Je vous remercie d'avance pour votre attention et votre engagement en faveur d'une gestion plus durable, équitable et adaptée de nos espaces verts.

Réponse :

Monsieur le Bourgmestre :

Oui merci, donc comme je vous l'avais dit, en première réponse, déjà, le collège, avant même votre question avait anticipé et élargi les horaires. Je vais vous lire la note qui a été faite par le service au niveau des gardiens de la paix, parce qu'étendre des horaires n'est pas difficile.

Moi j'ai connu l'époque où il y avait aucun gardien de la paix nulle part, aucun gardien de parc nulle part. Alors ouvrir les grilles « Dat is gemakkelijk natuurlijk » mais est ce qu'il y a encore une surveillance, est ce qu'il y a encore une propreté ? Est ce qu'il y a encore une sécurité qui est assurée ? Ça c'est autre chose et vous savez que nous avons un certain nombre de prestataires en la matière mais vous savez aussi que les mois de juillet et d'août par exemple sont des mois dans lesquels certains de ces prestataires légitimement prennent des congés.

Donc ce n'est pas aussi facile de maintenir le service et en plus de l'étendre lorsqu'il faut respecter les congés.

Conseil communal du 04.07.2025

Alors on n'a pas de réticence hein, par rapport à ouvrir les parcs plus largement durant les périodes chaudes, la seule chose c'est que on ne veut pas le faire au mépris de la sécurité et de la couverture préventive du parc.

Le parc Hap par exemple, qui a beaucoup de succès, repose sur la présence quotidienne des 2 gardiens de la paix 7 jours sur 7 tout au long de l'année, tout au long de l'année, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Leur intervention s'inscrit dans une grille horaire qui est défini dans un règlement de travail qui a été négocié avec les syndicats pour des heures de compensation et des heures supplémentaires.

Il est d'important de souligner que les subsides que perçoit le service de prévention sont des subsides qui sont aujourd'hui plus indexés depuis très longtemps. Que chaque année, ce qu'on paye aux personnes et ce qu'on reçoit n'arrête pas d'avoir un gap qui fait qu'aujourd'hui on reçoit plus que la moitié de ce qu'on paye et que donc une extension sans limite des horaires d'ouverture nécessite des moyens supplémentaires, mais qui nécessite aussi des moyens budgétaires que non seulement nous n'avons pas, mais qu'en plus nous n'avons plus puisque, je vous l'ai dit, la, la subvention régionale ou fédérale a été progressivement fortement diminuée puisque aucune indexation n'est intervenue.

Nous avons organisé une réunion avec les différents services utiles dans le courant du mois de juin, pour examiner comment on pourrait améliorer les choses.

Contrairement à ce que vous avez suggéré, le service ne recommande pas une ouverture jusqu'à 22 h en août parce qu'entre le 1^{er} et le 31 août, le soleil se couche progressivement entre 21h25 au début du mois et 20h35 à la fin du mois. Cela veut dire une baisse de luminosité rapide qui limite l'intérêt d'une ouverture prolongée, mais qui augmente alors les risques de sécurité parce que lorsqu'il fait noir dans un parc, évidemment, ce n'est pas aussi sympa que lorsqu'il fait clair.

Pour les mois de juin et juillet, les 2 parcs seront ouverts jusqu'à 22h donc Hap et Fontenay au lieu de 21h00, ce qui déjà permet de répondre beaucoup aux attentes.

Pour le Paradis des Enfants, ce n'est pas possible de faire droit à la demande parce que les travaux sont importants sur le site et sont en cours. C'est aussi un parc qui est totalement entouré d'immeubles d'habitations et pas mal de plaintes des riverains existent lorsque on ouvre le parc à des heures qui sont tardives.

En ce qui concerne la division nuit des gardiens de la paix en juin et juillet, les gardiens de la paix nuit seraient mobilisés de 18h00 à 22h00 pour cette tâche, sans pouvoir alors patrouiller du tout dans les quartiers pendant cette tranche horaire. Il faut donc penser aussi à cette à cet impératif-là.

Il est à noter que la commune possède de nombreux espaces verts accessibles 24h00 sur 24, qui ne sont pas visés dans votre demande, et donc je vous cite, la Place Van Meyel, la Place Saint Pierre, le

Conseil communal du 04.07.2025

Square Léopoldville, la Place du Rinsdelle, le parc du Roy Vainqueur, le parc Saint Michel, quoi qu'avec l'ambassade, ça devient un peu plus difficile, le parc du Cinquantenaire, le Square Forte Dei Marmi, la promenade Hyppolyte Rolin, le parc Keith Haring.

Il y a également aussi des espaces qui sont publics, qui sont accessibles, qui ne sont pas clôturés et qui restent ouverts en permanence.

En ce qui concerne l'extension horaire pour le mois de juin et juillet jusque 22h00 et août 21h00 pour Hap et Fontenay, selon nous, ça entraîne déjà une forte amélioration, une très forte augmentation des capacités nécessaires d'encadrement.

L'harmonisation des horaires à travers l'ensemble des parcs paraît très difficile à réaliser pour les motifs d'encadrement humain.

Au niveau du Home Beauport, il y a 25 ares de jardin, parc à l'arrière du home, mais vous savez que c'est un home aux personnes âgées, que les personnes âgées, vont dormir assez tôt et que on ne peut pas prendre le risque de tapage ou de difficultés, surtout que beaucoup de chambres donnent à l'arrière sur le parc, ce qui est bien mais évidemment, si on fait la fête ou on écoute de la musique, ou on crie ou on parle, c'est moins évident, on doit toujours se défendre de l'intérêt public global.

L'aire de jeu du clos Ponthier donne sur les logements Log'Iris et la convention stipule l'ouverture de 10h00 le matin à 20h00 le soir.

J'espère ainsi avoir contribué à vous répondre.

Madame Ruiz Fabra :

Merci pour les détails, juste une correction, je n'ai pas demandé, pour le mois d'août jusqu'au 22h00 mais jusqu'au 21h00. Par contre, par rapport à la communication, j'avais vu déjà en fait l'extension pour juillet août qui me semble une très bonne option pour les 2 parcs, par contre je vois que c'est seulement communiquer dans la page Facebook de la commune, n'existe-t-il pas d'autres moyens de communiquer cette information, parce que la communication était un des points de la question.

Et deuxièmement, par rapport à la négociation, évidemment, je comprends qu'il faut faire des accommodations des gardiens de la paix mais j'imagine aussi que vous avez toujours un dialogue constant avec eux, que vous ne les avez pas consultés une seule fois.

Monsieur le Bourgmestre :

Conseil communal du 04.07.2025

Qu'on puisse avoir un dialogue constant avec eux, oui, mais il y a un nombre de gardiens de la paix qui existe, il y a un nombre d'heures qui existent, et on peut discuter jusqu'à la nuit des temps mais on ne sait pas les étendre.

Donc à partir du moment où on les oblige à travailler jusque 22h00, les conséquences sont que les heures de récupération sont multipliées et qu'alors ils sont moins présents pour les rues scolaires, ils sont moins présents pour les écoles, ils sont moins présents pour les patrouilles, ils sont moins présents pour le travail de nuit, donc c'est une enveloppe fermée.

Il faut se rendre compte que on doit améliorer les choses avec des blocs qui changent et on a des accords syndicaux aussi, donc la bonne volonté est présente mais ils sont attentifs au respect de leurs droits certainement.

Madame Ruiz Fabra :

Est-ce qu'on est dans un manque des gardiens de la paix alors ?

Monsieur le Bourgmestre :

Je vous l'ai expliqué, on est au plein emploi, il ne manque pas de gardien de la paix mais on paye à peu près la moitié du traitement global de la paix nous-mêmes sur fonds communaux, alors que tout ça devrait être subventionné sur l'ensemble, et ça n'est plus le cas.

Vous savez, à partir du moment où, notamment votre groupe à l'époque à l'intérieur du Collège, a demandé l'instauration de rue scolaire, ça implique aussi les nouvelles tâches, ça implique du personnel.

On a essayé de prévoir des surveillants habilités gardiens de la paix à l'entrée de chacune des écoles, on l'a fait, mais quand ils sont là ils ne sont pas ailleurs, les heures ils les comptabilisent, et donc voilà on est dans un dans un circuit qui est fermé, on ne sait pas tirer sur l'élastique sans limite et avec ce qui était décidé par le collège, on va au maximum dans l'extension durant les périodes souhaitées. Voilà, je pense que l'incident est clos.